

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq mars deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-1-9-15

OBJET: PERSONNEL COMMUNAUTAIRE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT D'AGENTS EN MISSION

Etaient présents:

M. RENAUD Olivier Commune d'AUVILLAR

M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. MARTIN Henri

Mme FILLATRE Francine Commune de CASTELSAGRAT

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth

M. ALARY Alain Commune de DUNES

Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à Alain ALARY)

M. MERIEL Guy Commune de GASQUES

M. Pascal BENOIT Commune de GOLFECH

Mme CHARPENTIER Pierrette

M. BARROS Gérard Commune de GOUDOURVILLE

M. BOUYAT Daniel

Mme CLUCHIER Marie Christine Commune de GRAYSSAS

M. DOUSSON Bruno Commune de LAMAGISTERE

Mme VRECH Régine

M. RATTO Stéphan Commune de LE PIN

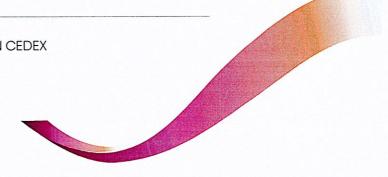
Mme MAERTEN Marie Bernard Commune de MALAUSE

Mme ESCUDE Vanessa Commune de MANSONVILLE

2. RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. TEILLET Philippe (en remplacement de M.

DELACHOUX J.P)

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel

M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane

M. LOPES Ernest

Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à E. LOPES)

: M. ZANIN Daniel: Mme HOHOL Elisabeth: Mr ZMUDA Patrick: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés:

Commune d'ESPALAIS : M. PINCEMIN Bernard

Commune de MALAUSE : M. MARTINAT Emmanuel

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr

٩

2024CC4-1-9-15

OBJET: PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT D'AGENTS EN MISSION

Lors du Conseil Communautaire en date 6 décembre 2023, dans l'intérêt du service et pour tenir compte de situations particulières, il a été décidé de procéder au remboursement des frais de déplacement au réel de deux agents du service Tourisme effectuant des opérations de promotion du territoire.

Le Conseil Communautaire a délibéré pour les salons listés ci-après :

- Salon International du Tourisme de Nantes du 2 au 3 février 2024,
- Salon Occ'Ygènes à Toulouse (salon touristiques de la région OCCITANIE) du 1^{er} au 3 mars 2024,
 - Micro Marché de Bordeaux (en attente de date),
 - Salon du Randonneur à Lyon du 22 au 24 mars 2024 (sous réserve de places).

Cependant, il arrive qu'en cours d'année certains salons soient déprogrammés, comme ce fut le cas pour le salon International du Tourisme de Nantes en raison du nombre peu important d'exposants.

En conséquence, il convient de préciser que la liste est modifiée comme suit :

- Salon de Rennes du 9 février au 11 février 2024,
- Salon Occ'Ygènes à Toulouse (salon touristiques de la région OCCITANIE) du 1 au 3 mars 2024
 - Micro Marché de Bordeaux (en attente de date),
 - Salon du Randonneur à Lyon du 22 au 24 mars 2024 (sous réserve de places).

Par ailleurs, il convient d'indiquer que cette liste est prévisionnelle et qu'elle est susceptible d'évoluer en cours d'année selon la planification des salons touristiques.

Le Président propose :

- d'acter la modification de la programmation des salons dont la planification est prévisionnelle,
- d'approuver le remboursement aux frais réels des déplacements des agents du service Tourisme dûment missionnés pour faire la promotion touristique du territoire à ces salons,
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- de l'autoriser, ou en son absence, son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- d'acter la modification de la programmation des salons dont la planification est prévisionnelle,
- d'approuver le remboursement aux frais réels des déplacements des agents du service Tourisme dûment missionnés pour faire la promotion touristique du territoire à ces salons,
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- d'autoriser le Président, ou en son absence, mon représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 11 mars 2024

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 12 mars 2024

La secrétaire de séance Madame le Maire de MANSONVILLE Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Vanessa ESCUDE

DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 21 mars 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 21 mars 2024

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE **DEPLACEMENT D'AGENTS EN MISSION**

Identifiant unique de l'acte :

082-248200016-20240311-

2024CC4_1_9_15-DE

Numéro d'acte:

2024CC4 1 9 15

Date de décision :

11/03/2024

Nature:

DELIBERATIONS

Code matière :

4-1-9-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / autres)

2024CC4-1-9-15 PERSONNEL

Fichier acte:

COMMUNAUTAIRE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT D'AGENTS

EN MISSION.pdf

Collectivité émettrice :

cc-des-deux-rives

Acte transmis par :

Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :

21/03/2024 10:50:29

Date de réception de l'AR : 21/03/2024 10:50:49